

PROGRAMME SPÉCIAL EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Intégrer les PMA dans la société mondiale de l'information

Bureau de développement des télécommunications



Union
internationale des
télécommunications



Point de contact

Union internationale des télécommunications
Bureau de développement des télécommunications
Unité pour les pays les moins avancés
Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 730 5447

Fax: +41 22 730 5484

E-mail: cosmas.zavazava@itu.int

www.itu.int/itu-d/ldc

BIENVENUE DANS NOTRE PROGRAMME EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS: UNE INITIATIVE DE PORTÉE MONDIALE

Pour être honnêtes avec nous-mêmes, le concept novateur de «village planétaire» imaginé par Marshall McLuhan, que nous dénommons aujourd'hui «société mondiale de l'information», reste une lointaine utopie. Un groupe de 49 pays – et la plus grande partie de leur population, qui vit essentiellement en zone rurale – aux situations géographiques diverses, n'est toujours pas connecté. Et pourtant, nous entendons constamment parler de mondialisation.

Le tableau n'est toutefois pas complètement noir, des progrès considérables ayant été faits depuis la présentation à la CNUCED, à sa première session, en 1964, de la première résolution faisant état de la nécessité d'aider les pays les moins avancés, résolution finalement adoptée à la deuxième session de cette Conférence, en 1968. Au sein de l'Union internationale des télécommunications, la plus ancienne institution spécialisée de la famille des Nations Unies, des mesures ont été prises pour aider ce groupe spécifique de pays, mesures qui ont débouché sur la création d'une Unité spécialement chargée de superviser la fourniture de services et applications TIC de grande qualité, pertinents et adaptés à leurs besoins. Cette unité a pour objectif de répondre aux demandes d'assistance en temps opportun et de fournir cette assistance de manière efficiente et efficace.

Ce faisant, notre devise reste la même: «toujours avancer, ne jamais reculer!». Certes, le chemin est parsemé d'obstacles. Certes, nous essuierons des revers. Certes, les ressources feront toujours défaut compte tenu de l'ampleur des difficultés qui nous attendent. Toutefois, nous ne sommes pas les seuls à devoir assumer cette tâche, qui doit être partagée avec d'autres parties prenantes résolues, comme nous, à aider ces pays à développer les TIC pour qu'ils puissent bénéficier un jour de l'accès universel. Cela est important car une société de l'information véritablement mondiale est une société qui compte des pays les moins avancés parmi ses membres.

Les PMA désignent des pays à faible revenu dont la croissance est entravée par des handicaps profonds, notamment par un niveau peu élevé de développement des ressources humaines et/ou de graves déficiences d'ordre structurel.



sont au nombre de 49. Ils manquent tout particulièrement de moyens pour développer leur économie intérieure, laquelle est extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs ou aux catastrophes naturelles. Ainsi, ils représentent le groupe le plus faible de l'humanité et posent un énorme défi à leurs partenaires de développement.

INTÉGRER LES PMA GRÂCE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'UIT a conçu un programme ciblé et très spécifique afin d'accélérer l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale grâce aux technologies de l'information et de la communication. Ce programme doit permettre de porter la densité téléphonique moyenne à cinq lignes principales pour 100 habitants et le nombre d'utilisateurs connectés à l'Internet à dix utilisateurs pour 100 habitants d'ici à 2010 (année où se tiendra la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA). L'UIT oriente son assistance vers les cinq principaux domaines prioritaires exposés ci-après, qui ont été adoptés à la dernière Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue en 2002 à Istanbul (Turquie).

a) Développement des télécommunications rurales

Il s'agit de faciliter l'accès aux services de télécommunication dans les zones rurales, où vit la plus grande partie de la population des PMA. Il s'agit aussi d'encourager la création d'entreprises rurales, d'améliorer l'en-

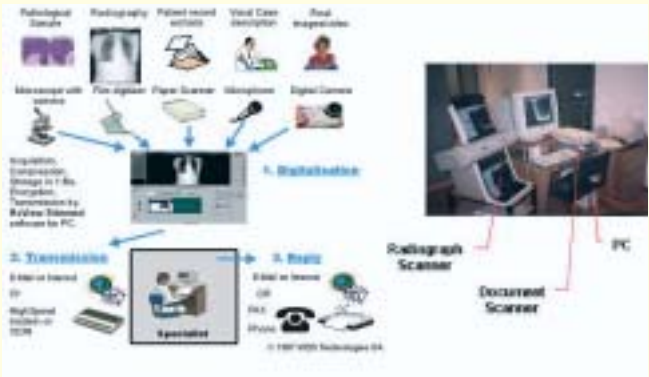


seignement, d'offrir toute une gamme de prestations sociales et de freiner l'exode rural. En définitive, il s'agit de favoriser l'accès universel aux services de télécommunication.

b) Développement des infrastructures et adoption de nouvelles technologies et de nouveaux services

L'objectif est de continuer à aider les PMA à opérer leurs choix techniques. L'adoption de technologies et de techniques nouvelles exige beaucoup de discernement, afin d'éviter la mise au rebut prématurée d'anciens équipements et les problèmes inutiles d'interfonctionnement entre équipements anciens et

nouveaux. L'assistance visera essentiellement les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication et les services associés, y compris l'Internet et ses applications et les systèmes d'accès hertzien (fixes et mobiles).



c) Restructuration du secteur

La priorité consiste à poursuivre le processus de restructuration du secteur pour promouvoir la libéralisation et la concurrence et, éventuellement, la privatisation. Toutes ces initiatives devraient se traduire par une accélération de la croissance du réseau et par une amélioration de la gestion du secteur dont les pays devraient tirer pleinement parti. Une assistance sera fournie aux nouveaux organismes de régulation dans des domaines aussi divers que les mesures à prendre pour appliquer des stratégies en matière d'accès universel et la création des différents outils nécessaires aux régulateurs. Une assistance pourra également être offerte aux nouvelles entreprises, sur la base du recouvrement des coûts.

d) Développement et gestion des ressources humaines

L'assistance dans ce domaine important, qui a de vastes ramifications, doit être fournie pratiquement en permanence, les



ressources humaines constituant le bien le plus précieux d'une entité. L'assistance portera sur les activités classiques de DRH/GRH en matière de formation et de recyclage du personnel dans des domaines tels que les techniques modernes de gestion, la gestion des réseaux de télécommunication ainsi que leur maintenance.

e) Partenariats et financement

La conclusion de partenariats est essentielle à la mise en œuvre du Programme spécial en faveur des PMA. Ces partenariats devraient avoir pour but de mettre en commun des ressources et de les attribuer aux PMA, de façon à éviter toute dispersion des efforts et tout double emploi ou gaspillage dans l'utilisation de ces ressources dans les pays bénéficiaires. C'est pourquoi des tables rondes annuelles sur le partenariat seront organisées à l'intention d'un groupe de pays bénéficiant de l'assistance ciblée du BDT. Des projets concrets seront présentés aux partenaires de développement, qui demanderont des précisions aux représentants des pays.



**PREMIÈRE ÉTAPE
D'UN LONG VOYAGE**

Le programme d'assistance aux PMA a véritablement démarré en 2000. Depuis lors, il a été amélioré et peaufiné, le but étant de «produire des résultats concrets». Le tableau ci-dessous indique les pays du monde qui ont bénéficié de notre assistance ciblée. Si nous nous efforçons d'«alimenter» de façon intensive tous les PMA le plus rapidement possible, nous évitons de leur offrir une assistance de manière aléatoire et préférons sélectionner chaque année un petit groupe de pays, les questionner sur leurs priorités, élaborer des plans au cas par cas, puis étaler cette assistance sur une période de deux ans, la seconde année permettant de suivre et d'évaluer la façon dont cette assistance a été absorbée.

Année	Pays bénéficiaires
2000	Cambodge, Comores, Ethiopie, Haïti, Soudan, Tanzanie, Tchad
2001	Erythrée, Guinée-Bissau, Mozambique, Népal, Niger, Yémen
2002	Bhoutan, Centrafricaine (Rép.), Djibouti, Haïti, Kiribati, Malawi, Mali, Zambie
2003	Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Centrafricaine (Rép.), Djibouti, Lao (R.d.p.), Malawi, Mali, Ouganda, Rép. dém. du Congo, Somalie, Zambie
2004	Afghanistan, Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Guinée, Lao (R.d.p.), Mauritanie, Myanmar, Ouganda, Rép. dém. du Congo, Rwanda, Somalie

Faire la différence

Nous avons le sentiment que les activités que nous avons menées ces dernières années ont fait une différence considérable dans ces pays. L'assistance aux PMA a eu une incidence positive, ainsi qu'il ressort des statistiques dont nous disposons à l'heure actuelle. Par exemple, fin 2001, dans 26 PMA sur 49, la télédensité combinée (téléphonie fixe et mobile) dépassait un (1). Fin 2003, 13 PMA étaient équipés de plus de cinq (5) lignes téléphoniques pour 100 habitants, tandis que 23 pays en comptaient plus de deux (2) et dans 11 pays seulement, la télédensité restait inférieure à un (1). L'assistance que nous avons offerte a certes eu une incidence positive déterminante sur la connectivité, l'accès et les connaissances techniques, mais, à notre avis, les résultats d'aujourd'hui sont le fruit du travail de toutes les parties prenantes qui s'efforcent d'offrir des possibilités numériques aux populations nombreuses de ces pays. C'est pourquoi nous nous engageons à nouer de solides partenariats qui nous permettent de partager notre vision de l'avenir.

NOUER DES PARTENARIATS EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE MILLÉNAIRE

L'instauration de partenariats est essentielle à la mise en œuvre du Programme spécial en faveur des PMA. Les organisations multilatérales et le secteur privé en particulier peuvent aider à faire la différence en accélérant le rythme du développement des télécommunications dans ces pays. Favorisé par la réforme sectorielle et le processus de mondialisation qui ouvrent le secteur des télécommunications à la libéralisation et à la privatisation, ainsi qu'à de possibles alliances stratégiques, fusions et acquisitions, l'environnement se prête à toutes les formes possibles de partenariat. Le BDT est fier de sa politique d'engagement constructif à l'égard du secteur privé et de neutralité en matière d'instauration de partenariats, qui est mise en évidence par les tables rondes sur le partenariat organisées ces dernières années à l'intention de ces pays et qui ont été de grandes réussites. La première a eu lieu à Genève en l'an 2000, suivie d'une autre table ronde, particulièrement réussie, à Johannesburg (République sudafricaine) en 2001, et d'une autre encore à Arusha (Tanzanie) en 2002. En 2003, trois rencontres de ce type ont eu lieu – à Coventry (Royaume-Uni), à Beyrouth (Liban) et à Mexico City (Mexique).

L'importance des partenariats a pu être mieux démontrée à l'occasion de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est déroulée récemment à Genève (en décembre 2003).



QUELQUES EXEMPLES DE RÉUSSITES

La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001, a réuni les 49 pays dont les revenus sont les plus faibles au monde. Les participants ont adopté un Programme d'action, fondé sur les objectifs de développement arrêtés au niveau international, en vue d'accélérer la croissance et le développement durable et, partant, d'intégrer les PMA dans la société mondiale de l'information.



La prise en compte dans le Programme d'action des objectifs du Programme spécial de l'UIT en faveur des pays les moins avancés revêt une importance particulière. Dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) ce programme vise à atteindre, dans ces pays, une télédensité moyenne de cinq (5) lignes principales pour 100 habitants et un nombre d'utilisateurs connectés à l'Internet de 10 utilisateurs pour 100 habitants d'ici à l'an 2010.

On trouvera ci-après une liste des PMA qui ont atteint cet objectif, et donc autant d'exemples de réussites.

Nombre total d'abonnés au téléphone pour 100 habitants			
Pays	2001	2002	2003
Cap-Vert	21,62	25,11	27,26
Gambie	6,98	10,42	
Guinée équatoriale	4,66	8,08	9,41
Kiribati	4,79	5,73	
Lesotho	3,63	5,79	
Maldives	16,76	25,11	
Mauritanie	5,18	10,39	
Sénégal	5,50	6,75	7,77
Sao Tomé-et-Principe	3,63	5,44	7,76
Togo	3,02	5,00	5,61
Tuvalu	6,84		
Vanuatu	3,61	5,69	6,90
Samoa	6,81	8,03	

Nombre d'internautes pour 100 habitants		
Pays	2001	2003
Tuvalu	10,53	18,75

PAYS AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX

A l'heure actuelle, 12 pays sont classés par l'UIT en tant que «pays ayant des besoins spéciaux», pour avoir connu des périodes de conflit armé, de troubles internes ou de guerre, pays dont l'infrastructure de télécommunication a subi des dommages considérables. L'Union leur fournit des «capitaux d'amorçage» pour les aider à reconstruire leurs réseaux endommagés et recherche en permanence des partenaires souhaitant cofinancer des projets dans ces pays.



Ces projets portent essentiellement sur les quatre principaux domaines suivants:

- Développement des infrastructures et adoption de nouvelles technologies
- Développement des télécommunications rurales
- Restructuration du secteur
- Développement et gestion des ressources humaines

Ces 12 pays sont les suivants:

- Afghanistan
- Burundi
- Érythrée
- Ethiopie
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Libéria
- République démocratique du Congo
- République démocratique du Timor oriental
- Rwanda
- Sierra Leone
- Somalie



C'EST DANS LE BESOIN QUE L'ON RECONNAÎT SES AMIS: LES TÉLÉCOMMUNICATIONS D'URGENCE

Dans le cadre de son mandat général, au titre du Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, le Bureau de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications a œuvré assidûment à la mise en place de modalités pratiques visant à aider les pays – en particulier les plus vulnérables et en l'occurrence les PMA – à atténuer les effets des catastrophes et à organiser des secours en cas de catastrophe. Par conséquent, l'UIT a signé avec Inmarsat Limited un accord de partenariat qui lui a permis de faire l'acquisition de 15 terminaux par satellite GAN d'Inmarsat. Lorsqu'un pays est victime d'une catastrophe naturelle qui met hors d'usage son réseau de télécommunication ou qui frappe une région dans laquelle il n'existe aucune infrastructure de communication, ces terminaux devraient pouvoir être déployés dans des délais relativement courts à la demande d'un Etat Membre.



Une fois l'ordre rétabli, les terminaux sont restitués à l'UIT à qui la garde en est confiée jusqu'à ce qu'une autre catastrophe survienne ailleurs. C'est une avancée importante qui s'inscrit dans l'esprit des dispositions de la Résolution 34 et de la Recommandation 12 adoptées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de

2002, et que reprend également la Résolution 36 (Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires.



Pays	Population		PIB par habitant (USD)	
	2001	2003	2001	2002
Afghanistan	22 474 000	20 055 983	919,28	
Angola	13 528 000	14 358 000	0,00	714,63
Bangladesh	131 175 000	135 118 200	346,33	352,17
Bénin	6 583 782	7 025 000	360,20	413,27
Bhoutan	673 987	708 100		
Burkina Faso	11 667 771	12 258 000	199,57	219,92
Burundi	6 860 000	7 117 600	96,55	89,26
Cambodge	13 440 000	14 138 900	253,77	
Cap-Vert	442 452	458 748	1 238,66	
Comores	727 000	799 000	302,74	
Djibouti	644 000	668 000	894,08	
Guinée équatoriale	470 000	543 000	3 788,94	4 289,45
Erythrée	3 816 000	4 151 000		146,23
Ethiopie	65 390 000	69 363 000	95,86	
Gambie	1 291 900	1 364 507		
Guinée	7 579 660	7 751 000	380,69	
Guinée-Bissau	1 227 000	1 280 000	162,21	172,79
Haïti	8 270 000	8 326 000	422,92	379,72
Iles Salomon	432 269	477 000	610,73	
Kiribati	86 118	89 046	463,88	
Lao (R.d.p)	5 393 000	5 678 700	324,48	328,10
Lesotho	2 160 000	2 174 000	376,87	330,20
Libéria	3 108 000	3 372 000		
Madagascar	15 492 295	16 340 000	292,38	276,52
Malawi	10 385 849	10 488 000		
Maldives	275 300	286 800	2 257,85	
Mali	10 400 000	10 863 000	289,08	318,47
Mauritanie	2 614 409	2 752 000	359,58	364,67
Mozambique	17 656 000	18 831 000	204,29	214,98
Myanmar	48 363 000	49 615 000		
Népal	22 736 934	23 678 600	240,71	236,87
Niger	11 227 000	12 291 000	155,30	165,48
Ouganda	23 833 000	25 599 000	245,77	243,33
Rép. centrafricaine	3 782 000	4 140 000	265,48	
Rép. dém. du Congo	52 522 000	52 771 000	143,39	
Rwanda	7 949 000	8 399 000	207,61	
Samoa	178 600	182 207	1 427,77	
Sao Tomé-et-Principe	150 000	152 000		331,13
Sénégal	9 802 775	10 359 000	470,31	505,68
Sierra Leone	4 932 000	4 971 000	151,89	
Somalie	9 823 000	9 891 000		
Soudan	31 957 000	33 286 000	396,11	
Tanzanie	33 596 000	35 313 000	271,43	
Tchad	7 664 827	8 084 000	211,62	
Togo	4 750 000	5 000 000	259,51	300,73
Tuvalu	9 500	9 600		
Vanuatu	196 900	207 700	1 112,52	
Yémen	18 862 999	20 148 200	492,79	512,92
Zambie	10 580 000	11 195 000		

Nombre total d'abonnés au téléphone pour 100 habitants			Nombre d'internautes pour 100 habitants		
2001	2002	2003	2001	2002	2003
0,13	0,25	1,18		0,00	0,10
1,23	1,54		0,15	0,29	
0,83	1,26	1,56	0,14	0,15	0,18
2,80	4,14	4,31	0,38	0,74	1,00
2,60	2,84	4,69	0,74	1,45	2,12
1,15	1,46	2,39	0,16	0,21	0,39
0,75	1,06	1,23	0,10	0,11	0,20
1,91	3,01		0,07	0,22	
21,62	25,11	27,26	2,71	3,55	4,44
1,22	1,35	1,91	0,34	0,42	0,63
2,01	3,83	4,86	0,51	0,69	0,97
4,66	8,08	9,41	0,19	0,36	
0,82	0,90	0,92	0,16	0,23	0,23
0,48	0,60	0,77	0,04	0,07	0,11
6,98	10,42		1,39	1,88	
1,07	1,52	1,78	0,20	0,46	0,52
0,81	0,89	0,92	0,33	1,12	1,48
2,07	3,25		0,36	0,96	
1,93	1,71		0,46	0,50	0,52
4,79	5,73		2,32	2,28	
1,52	2,12		0,19	0,27	
3,63	5,79		0,23	0,97	
0,28			0,03		
1,33	1,40	2,08	0,23	0,35	0,43
1,06	1,52	2,10	0,19	0,26	0,34
16,76	25,11		3,63	5,34	
0,93	1,03		0,19	0,24	
5,18	10,39		0,27	0,37	
1,37	1,87		0,17	0,28	
0,66	0,79	0,85	0,02	0,05	0,06
1,39	1,51	1,78	0,26	0,34	
0,21	0,33		0,11	0,13	
1,43	1,81	3,27	0,25	0,40	0,49
0,53	0,55		0,08	0,13	
0,30	1,08		0,01	0,09	
1,09	1,64		0,25	0,31	
6,81	8,03		1,68	2,22	
3,63	5,44	7,76	6,00	7,28	9,87
5,50	6,75	7,77	1,02	1,04	2,17
1,01	1,84		0,14	0,16	
	1,37		0,01	0,90	
1,74	2,63	4,66	0,18	0,26	0,90
1,71	2,68	2,95	0,18	0,23	0,71
0,43	0,58		0,05	0,19	
3,02	4,54	5,61	3,16	4,10	4,20
6,84			10,53	13,07	18,75
3,61	5,69	6,90	2,79	3,46	3,61
3,05	4,89		0,09	0,51	
1,96	2,08	2,94	0,24	0,48	0,61

